

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

#### Décision du 21 décembre 2022 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : ENER2305448S

Par décision de la ministre de la transition énergétique en date du 21 décembre 2022, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, la ministre de la transition énergétique a prononcé à l'encontre de la société PARTAGER LA CROISSANCE, de numéro SIREN 529426975 dont le siège social est situé 155, rue du Docteur-Bauer, bâtiment Energy IV, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, l'annulation d'un volume de 1 849 000 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie, une sanction pécuniaire de 39 186 €.